

## SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 16 DÉCEMBRE 2024

---

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h.

À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

Le Comité,

**A approuvé** le procès-verbal du Comité d'administration du 18 octobre 2024.

**Délibération n° 24-54** – Rapport d'orientations budgétaires 2025. *Prise d'acte à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-55** - Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-56** - Actualisation du Plan d'aide. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-57** - Rapport de contrôle concession électricité de l'exercice 2023. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-58** - Rapport de contrôle concession gaz de l'exercice 2023. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-59** - Convention particulière IRVE. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-60** - Avenant n°4 – Contrat de concession de la DSP de chauffage urbain de Chaville. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-61** – Mise en œuvre du financement du risque prévoyance via la labellisation et fixation des montants de la participation de l'employeur. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-62** – Mise à jour du tableau des effectifs. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 24-63** – Action d'urgence à caractère humanitaire en faveur de l'archipel de Mayotte. *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 16h15.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif  
le 23 décembre 2024

Le Président du Syndicat  
**JEAN-JACQUES GUILLET**



Maire de Chaville

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-54****OBJET :**

Orientations budgétaires  
pour l'exercice 2025

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme EL MEZOUE (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette, VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), PHILIPPON (Chelles), DELLA MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courty), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), REDON (Épinay-sur-Seine), AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas),

XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puisieux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. RAHMANI (Sarcelles), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), BEAUFRERE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres - M. VILTART, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

**Ont donné pouvoir :**

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire de Les Pavillons-sous-Bois
- M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre à M. BONTEMPS délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. STEMPLAWSKI, délégué titulaire de Domont

- 3 -

À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2312-1,

Vu le rapport relatif aux orientations budgétaires 2025 joint à la convocation des membres du Comité d'administration,

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Prend acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025, sur la base d'un rapport, a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 qui interviendra au comité d'administration du 3 février 2025.

Signé électroniquement par :  
Christophe PROVOT

The image shows a circular official seal of the 'COMITÉ D'ADMINISTRATION DE SAINT MAURICE' with a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink that reads 'Ch. Provot'.

Le 20 décembre 2024

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-55****OBJET :**

Autorisation relative aux dépenses  
d'investissement avant le vote du  
budget primitif 2025

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme EL MEZOUED (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette, VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), PHILIPPON (Chelles), DELLA MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), REDON (Épinay-sur-Seine), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses),

THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puisieux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. RAHMANI (Sarcelles), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), BEAUFRERE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres - M. VILTART, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

**Ont donné pouvoir :**

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire de Les Pavillons-sous-Bois
- M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre à M. BONTEMPS délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. STEMPLEWSKI, délégué titulaire de Domont

À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

LE C O M I T É,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 24-02 du 5 février 2024 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 24-20 du 24 juin 2024 portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 24-37 du 18 octobre 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025,

Considérant que les crédits ouverts au titre des dépenses réelles d'investissement hors AP/CP du budget primitif 2024 et des décisions modificatives, s'élèvent au total à 45 402 459 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite d'un montant de 11 350 614 €.

Article 2 : Précise que cette autorisation s'entend pour les montants ci-dessous répartis sur les différents chapitres de dépenses d'investissement présenté en annexe à la délibération.

Signé électroniquement par :  
Christophe PROVOT

The image shows a circular official seal of the commune of Provot, featuring a central emblem and the text 'LE MAIRAT DE PROVOT' and 'COMMUNE DE PROVOT'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink that reads 'Ch. Provot'.

Le 20 décembre 2024



---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-56****OBJET :**

Actualisation du volet transition  
énergétique et mobilité durable du  
plan d'aide du Sigeif

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme EL MEZOUE (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette, VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), PHILIPPON (Chelles), DELLA MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), REDON (Épinay-sur-Seine), AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas),

ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. RAHMANI (Sarcelles), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), BEAUFRERE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres - M. VILTART, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

**Ont donné pouvoir :**

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire de Les Pavillons-sous-Bois
- M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre à M. BONTEMPS délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. STEMPEWSKI, délégué titulaire

de Domont

À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

LE C O M I T É,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, relatif au dispositif Eco Énergie Tertiaire,

Vu les objectifs de politiques énergétiques, fixés au niveau national dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie ainsi que par la Région Ile-de-France,

Vu la délibération n°20-68 du Comité d'administration du 14 décembre 2020 concernant le dispositif de subventions pour les membres du Sigeif,

Vu la délibération n°22-18 du Comité d'administration du 21 Mars 2022 concernant le dispositif de subventions pour les membres du Sigeif,

Considérant les missions du Sigeif dans le domaine de la transition énergétique,

Considérant que les dispositions arrêtées par les délibérations n°20-68 et n°22-18 doivent être actualisées

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Modifie l'article 1-3 de la délibération n°20-68 du Comité d'administration du 14 décembre 2020 ainsi : « Subvention pour travaux d'isolation de combles, de toitures, de murs, de planchers, de toitures terrasses ou de remplacement de menuiseries, à hauteur de 50% maximum du montant HT de l'investissement, plafonnée à 75 000 euros par an. Une bonification est accordée si 3 différents types de travaux d'isolation de l'enveloppe sont réalisés sur un même bâtiment, portant l'aide à hauteurs de 50% maximum du montant HT de l'investissement, plafonnée à 150 000 par an. »

Article 2 : Complète l'article 1 de la délibération n°20-68 du Comité d'administration du 14 décembre 2020 avec la disposition suivante : « Article 1-7 : Subvention pour l'acquisition et la mise en place d'une PAC (Air/Eau ou Eau/Eau) dans le cadre d'une hybridation de production de chaleur avec une chaudière collective gaz à haute performance, à hauteur de 50% du montant HT de l'équipement, plafonnée à 10 000 euros par unité, dans la limite de cinq unités par an. »



- 4 -

Article 3 : Précise que pour être éligible à la subvention sur les diagnostics thermiques, fixée au l'article 1-5 de la délibération n°20-68 du Comité d'administration du 14 décembre 2020, les membres démontrent que l'étude a été réalisée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) ou tout autre schéma directeur lié à l'énergie (SDE, SDIE, etc.).

Article 4 : Modifie l'article 4-3 de la délibération n°20-68 du Comité d'administration du 14 décembre 2020 ainsi : suppression de la mention « d'une unique » dans la phrase « Subvention pour l'acquisition d'une unique station de remplissage GNV [...], plafonnée à 10 000 euros. ».

Article 5 : Précise que les dispositions des délibérations n°20-68 et n°22-18 restent pleinement applicables.

Signé électroniquement par :  
Christophe PROVOT

The image shows a circular official seal on the left and a handwritten signature on the right. The seal contains the text 'COMITE D'ADMINISTRATION' and 'SIGEIF'. The signature is written in black ink over a horizontal line.

Le 20 décembre 2024

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-57****OBJET :**

Concession Sigeif Electricité :  
Approbation du rapport de contrôle  
2024 portant sur l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme EL MEZOUE (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette, VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), PHILIPPON (Chelles), DELLA MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), REDON (Épinay-sur-Seine), AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas),

ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puteaux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. RAHMANI (Sarcelles), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), BEAUFRERE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etant précisé que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « électricité » ont pris part aux débats et au vote.

**Absents excusés :**

M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres - M. VILTART, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

**Ont donné pouvoir :**

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire de Les Pavillons-sous-Bois
- M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre à M. BONTEMPS délégué titulaire de Belloy-en-France



- 3 -

- M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. STEMPEWSKI, délégué titulaire de Domont

À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

LE C O M I T É,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le contrat de concession, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, conclu le 18 octobre 2019 avec Enedis et EDF Commerce,

Vu le compte rendu d'activité 2023 du concessionnaire présenté à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 20 juin 2024,

Vu la présentation du rapport de contrôle 2024 portant sur l'exercice 2023 à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 5 décembre 2024,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Acte le compte rendu d'activité 2023 du concessionnaire, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés portant sur l'exercice 2023, sous réserve des remarques et exigences du Syndicat inscrites au rapport de contrôle.

Article second : Approuve le rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant, pour la partie technique et pour la partie comptable, sur l'exercice 2023.

Signé électroniquement par :  
Christophe PROVOT

The image shows a circular official stamp of the Syndicat Intercommunal pour le Développement et l'Exploitation de l'Énergie (S.I.D.E.) with a signature over it. The signature is written in cursive and appears to be 'Ch. Provot'.

Le 20 décembre 2024



---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-58****OBJET :**

Approbation du rapport de contrôle de  
la concession de distribution publique  
de gaz portant sur l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme EL MEZOUE (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette, VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), PHILIPPON (Chelles), DELLA MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), REDON (Épinay-sur-Seine), AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas),

ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puisieux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. RAHMANI (Sarcelles), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), BEAUFRERE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etant précisé que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « gaz » ont pris part aux débats et au vote.

**Absents excusés :**

M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres - M. VILTART, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

**Ont donné pouvoir :**

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire de Les Pavillons-sous-Bois
- M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre à M. BONTEMPS délégué titulaire de Belloy-en-France

- 3 -

- M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. STEMPEWSKI, délégué titulaire de Domont

À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

LE C O M I T É,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz conclue du 21 novembre 1994 conclue avec Gaz de France, modifié par avenant avec GRDF le 28 octobre 2022,

Vu le compte rendu d'activité 2023 du concessionnaire présenté à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 2 juillet 2024,

Vu la présentation du rapport à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 12 décembre 2024,

A l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

**Article premier :** Acte le compte rendu d'activité 2023 du concessionnaire pour la distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2023 sous réserve des remarques et exigences du Syndicat inscrites au rapport de contrôle.

**Article second :** Approuve le rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2023.

Signé électroniquement par :  
Christophe PROVOT

The image shows a circular official stamp of the Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine (SIVS) on the left, and a handwritten signature of Christophe PROVOT on the right, with a horizontal line extending from the end of the signature.

Le 20 décembre 2024



---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-59****OBJET :**

Convention particulière pour  
l'installation, l'entretien et l'exploitation  
des infrastructures de recharge pour  
véhicules électriques (IRVE)

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme EL MEZOUE (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), PHILIPPON (Chelles), DELLA MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), REDON (Épinay-sur-Seine), AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas),

Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puisieux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. RAHMANI (Sarcelles), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villemomble), BEAUFRERE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etant précisé que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « infrastructures et recharge pour véhicules électriques (IRVE) » ont pris part aux débats et au vote.

**Absents excusés :**

M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres - M. VILTART, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

**Ont donné pouvoir :**

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire de Les Pavillons-sous-Bois
- M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre à M. BONTEMPS délégué titulaire de Belloy-en-France

- M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. STEMPEWSKI, délégué titulaire de Domont

À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

LE C O M I T É,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son L. 2224-37

Vu les statuts du Sigeif et notamment leur article 2.04 habilitant le Syndicat à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence « Installation et exploitation d'IRVE »,

Vu la délibération n°19-07 du 11 février 2019 fixant le cadre de mise en œuvre de cette compétence,

Vu la délibération n°24-04 du 5 février 2024 modifiant la convention particulière pour les IRVE,

Considérant la nécessité de mettre à jour la convention initialement approuvée,

A l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

Article premier : Approuve le projet de convention particulière joint à la présente délibération.

Article second : Autorise le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération, notamment à signer les conventions particulières et signer leurs avenants.

Signé électroniquement par :  
Christophe PROVOT

  


Le 20 décembre 2024



---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-60****OBJET :**

Avenant n°4 Contrat de concession  
de la DSP de chauffage urbain de  
Chaville

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme EL MEZOUE (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette, VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), PHILIPPON (Chelles), DELLA MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), REDON (Épinay-sur-Seine), AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas),

ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puteaux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. RAHMANI (Sarcelles), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), BEAUFRERE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etant précisé que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « distribution publique de chaleur et de froid » ont pris part aux débats et au vote.

**Absents excusés :**

M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres - M. VILTART, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

**Ont donné pouvoir :**

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire de Les Pavillons-sous-Bois
- M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre à M. BONTEMPS délégué titulaire de Belloy-en-France

- M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. STEMPEWSKI, délégué titulaire de Domont

À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

LE C O M I T É,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du Sigeif et notamment leur article 2.08 habilitant le Syndicat à exercer compétence en matière de distribution publique de chaleur et de froid,

Vu la délibération n°24-0081 du 30 septembre 2024 de la Commune de Chaville transférant la compétence en matière de distribution publique de chaleur et de froid au Sigeif,

Vu l'avis favorable de la CDSP en date du 2 décembre 2024,

Considérant le projet d'extension du réseau de chaleur aux communes de Sèvres, Viroflay et Ville-d'Avray,

Considérant que les travaux réalisés par le département sur la RD910 sont une opportunité pour anticiper la pose de canalisation nécessaire à l'extension du réseau de chaleur,

Considérant que l'actuel concessionnaire est en mesure de réaliser ces travaux sous réserve de la passation d'un avenant au contrat de concession,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve le projet d'avenant n°4 joint à la présente délibération.

Article second : Autorise le Président à signer l'avenant n°4 et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Signé électroniquement par :  
Christophe PROVOT

The image shows a circular official stamp of the Commune de Chaville on the left, and a handwritten signature of Christophe Provot on the right, which overlaps the stamp.

Le 20 décembre 2024



---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-61****OBJET :**

Mise en œuvre du financement du  
risque prévoyance via la labellisation  
et fixation des montants de  
participation de l'employeur

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme EL MEZOUE (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), PHILIPPON (Chelles), DELLA MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), REDON (Épinay-sur-Seine), AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas),

Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. RAHMANI (Sarcelles), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villemomble), BEAUFRERE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres - M. VILTART, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

**Ont donné pouvoir :**

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire de Les Pavillons-sous-Bois
- M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre à M. BONTEMPS délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson

- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. STEMPEWSKI, délégué titulaire de Domont

À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

LE C O M I T É,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 253-5 ainsi que ses articles L. 827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment son article 54 5° ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération n°13-15 du 17 juin 2013 relative à la participation du Sigeif à la protection sociale complémentaire des agents ;

Vu l'avis du comité social territorial du 12 décembre 2024 ;

Considérant la réglementation en vigueur qui prévoit une obligation de participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire à compter du 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance et à compter du 1er janvier 2026 pour le risque santé,

Considérant qu'il convient de fixer les conditions de participation du Sigeif,

Considérant le souhait du Sigeif de verser sa participation dans le cadre de la labellisation,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :



Article 1 : Précise qu'à compter du 1er janvier 2025, le Sigeif accordera sa participation financière pour les garanties du risque prévoyance via la labellisation.

Les risques couverts sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du traitement indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire et 40% du régime indemnitaire nets.

La participation financière sera accordée exclusivement aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit un contrat figurant sur la liste des contrats et règlements labellisés.

Article 2 : Précise que le montant de la participation accordée est établi à hauteur de la cotisation due, dans la limite de 20 euros brut maximum par agent et par mois.

Article 3 : Prévoit d'inscrire les crédits correspondants au budget, chapitre 012.

Article 4 : Autorise le Président ou son représentant, à signer tout acte qui découle de la présente délibération.

Signé électroniquement par :  
Christophe PROVOT

The image shows a circular official seal on the left and a handwritten signature on the right. The seal contains the text 'LE SYNDICAT DES AGENTS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE' and 'COMITE D'ADMINISTRATION'. The signature is written in blue ink and appears to be 'Ch. Provot'.

Le 20 décembre 2024

---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-62****OBJET :**

Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme EL MEZOUE (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette, VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), PHILIPPON (Chelles), DELLA MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), REDON (Épinay-sur-Seine), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. BARNOYER

(Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. RAHMANI (Sarcelles), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemombre), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), BEAUFRERE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres - M. VILTART, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

**Ont donné pouvoir :**

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire de Les Pavillons-sous-Bois
- M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre à M. BONTEMPS délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. STEMPEWSKI, délégué titulaire de Domont



À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

LE C O M I T É,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 12 décembre 2024,

Considérant que le tableau des effectifs du Sigeif doit faire l'objet d'une mise à jour afin d'intégrer les évolutions des services et de la situation des agents de l'établissement,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Approuve la modification du tableau des effectifs comme précisé ci-dessous :

Les suppressions de postes à réaliser sont les suivantes :

Grade de catégorie C : un adjoint administratif principal de seconde classe

Grade de catégorie A : un attaché territorial.

Signé électroniquement par :  
Christophe PROVOT

The image shows a circular official seal of the Syndicat de Saint-Maurice on the left, and a handwritten signature of Christophe Provot on the right, written in black ink over a horizontal line.

Le 20 décembre 2024

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024****DÉLIBÉRATION N° 24-63****OBJET :**

Action d'urgence à caractère  
humanitaire en faveur de  
l'archipel de Mayotte

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-dix-huit sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1<sup>er</sup> Vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf décembre deux mille vingt-quatre.

Cinq délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

M. DEBEL (Andilly), Mme EL MEZOUE (Antony), MM. PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), MORMONT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette, VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), PHILIPPON (Chelles), DELLA MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), REDON (Épinay-sur-Seine), AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), POURSIN (Jouy-en-Josas),

Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. PAQUIS (Lilas), ALBUQUERQUE (Limeil-Brévannes), LAFARGUE (Livry-Gargan), LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis (C.A. Paris-Saclay)), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PECAULT (Pré-Saint-Gervais), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), Mme DECANTON (Saint-Ouen-sur-Seine), MM. RAHMANI (Sarcelles), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), CURLIER-ANDRADE (Thiais (GOSB)), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), BEAUFRERE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres - M. VILTART, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'École - M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre - Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -

**Ont donné pouvoir :**

- M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire de Les Pavillons-sous-Bois
- M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre à M. BONTEMPS délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. PARENT, délégué titulaire de Bièvres à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson
- Mme BILLET, déléguée titulaire de Val Parisis à M. STEMPEWSKI, délégué titulaire de Domont

À l'unanimité, **M. ARCHAMBAULT**, délégué titulaire de Saint-Maurice est désigné comme secrétaire de séance.

LECOMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le caractère exceptionnel du cyclone Chido ayant frappé l'archipel de Mayotte,

Considérant l'appel à la générosité de la Fondation de France,

Considérant que cette action à caractère humanitaire vise notamment à mobiliser des moyens en vue de soutenir la population sinistrée,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1<sup>er</sup> : Approuve le versement d'une aide de 30 000 euros à la Fondation de France, affectée à l'action d'urgence à caractère humanitaire à destination des populations victimes du cyclone Chido dans l'archipel de Mayotte,

Article 2 : Le montant de la subvention sera imputé au budget du Sigeif, imputation 65 748,

Article 3 : Autorise le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Signé électroniquement par :  
Christophe PROVOT

The image shows a circular official stamp of the 'COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE' with a signature over it. The signature appears to be 'Ch. Provot'.

Le 23 décembre 2024

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>